Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29631

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commercialisation de produits et services (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Jean	Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

312 Commerce, vente, 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en œuvre de la politique commerciale définie
- Organisation du planning des ventes
- Développement d'un portefeuille clients
- Proposition d'actions commerciales pour dynamiser le chiffre d'affaires
- Rédaction des comptes rendus des visites clients
- Gestion du règlement client
- Réalisation de la veille commerciale
 - Négocier avec la clientèle
- S'adapter aux évolutions du marché (produits/services)
 - Gérer la relation client en cas d'impayés
 - Maîtriser la rentabilité des actions proposées
- Maîtriser la différence entre produits et services
- · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - · Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles

- K : Activités financières et d'assurance
- Assistant commercial
- Chef de secteur
- Conseiller chargé de clientèle
- Assistant chargé développement produit
- Technico-commercial
- Assistant / Assistante service clientèle de banque
- Conseiller / Conseillère accueil en agence bancaire
- Collaborateur(trice) commercial(e) en assurances

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1401: Assistanat commercial

<u>D1406</u>: Management en force de vente <u>C1206</u>: Gestion de clientèle bancaire <u>C1201</u>: Accueil et services bancaires <u>C1102</u>: Conseil clientèle en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°1 de	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de				
la fiche n° 29631 - Usages	sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de				
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.				
Bloc de compétence n°2 de	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses				
la fiche n° 29631 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un				
Exploitation de données à des fins d'analyse	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.				
	· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.				
	Développer une argumentation avec esprit critique.				
Bloc de compétence n°3 de	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite				
la fiche n° 29631 -	et orale de la langue française.				
Expression et communication					
écrites et orales	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-				
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.				
Bloc de compétence n°4 de	· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement				
la fiche n° 29631 -	en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours				
Positionnement vis à vis d'un					
champ professionnel					
	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son				
	projet professionnel en fonction d'un contexte.				
	· Identifier le processus de production, de diffusion et de				
	valorisation des savoirs.				

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
	· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
	· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
	· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29631 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	 Négocier avec la clientèle S'adapter aux évolutions du marché (produits/services)
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29631 - Mise en œuvre des règles et procédures juridiques (contrats, propriété intellectuelle) et commerciales	Gérer la relation client en cas d'impayés
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29631 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	 Maîtriser la rentabilité des actions proposées Maîtriser la différence entre produits et services

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINO	OUINON COMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements		
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements		
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements		

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	Х	Non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016

Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018 Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018

Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018

Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016

Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015 Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016 Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université d'Angers

Université d'Artois

Université de Bordeaux

Université de Caen Normandie

Université de Cergy-Pontoise

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Université Grenoble Alpes

Université du Littoral Cote d'Opale

Université Claude Bernard - Lyon 1

Université Jean Moulin - Lyon 3

Université Paris-Est Marne-La-Vallée

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Université Rennes 1

Université de Rouen

Université de Clermont Auvergne

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Aix-Marseille Université

Université de Lorraine

Université de Lille

Le Mans Université

LC Mans offiversite

<u>Université de Corse-Pascal-Paoli</u>

Université de Strasbourg

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :